

En majuscules :

NOM :

PRENOM :

2023-2024

FICHE INTENDANCE

Informations nécessaires concernant l'élève :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

☐ Je souhaite inscrire mon enfant à la demi-pension. **Je joins impérativement à cette fiche le paiement de 10 repas minimum dès l'inscription (règlement de 37.50 € en ligne, par chèque ou espèces.)**

Informations nécessaires concernant le responsable financier de l'élève ou le bénéficiaire de la bourse le cas échéant

Nom et Prénom du responsable financier et/ou bénéficiaire de la bourse:

.....

Adresse :

.....

Mail obligatoire : Téléphone :

Ce document permettra à l'établissement scolaire de régler la bourse éventuelle et vous rembourser en cas de solde de voyage, frais de stage, demi-pension, paiement des aides sociales. En aucun cas l'établissement ne pourra vous prélever de l'argent.

OBLIGATOIRE

RIB DU RESPONSABLE FINANCIER OU BENEFICIAIRE DE LA BOURSE

SCOTCHER OU COLLER LE RIB ICI

NE PAS AGRAFER

RESTAURATION SCOLAIRE
Inscriptions – Réinscriptions
2023-2024

1 – Fonctionnement du restaurant scolaire

Les élèves du LPO Aragon-Picasso qui le souhaitent peuvent s'inscrire ou se réinscrire à la demi-pension en le spécifiant sur la fiche intendance. Ce bulletin est à rendre avec le dossier d'inscription. Les élèves déjà inscrits au restaurant scolaire, au titre de l'année 2022-2023, doivent utiliser le **bulletin de réinscription joint**.

Le **prix** du repas « élève » est fixé, pour l'année civile 2023, à **3.75 €**. Une augmentation peut être votée au Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les élèves demi-pensionnaires ont une **carte magnétique personnelle** qui leur permet d'accéder au self entre 11 h et 13 h 30. (le nom et prénom doivent rester lisibles sur la carte tout au long de la scolarité). L'accès au restaurant est réservé aux usagers qui ont « badgé » leur carte. La présence d'élèves ne prenant pas leur repas est **interdite**.

A chaque passage de cette carte dans la « badgeuse » du self, le prix d'un repas est **débité** de la carte. Le solde restant est **visible** sur l'écran de la machine.

A- POUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION :

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A CETTE DEMANDE :

Un paiement d'un montant de 37.50 € (10 déjeuners à 3.75 € l'unité) par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable LPO Aragon-Picasso.

A défaut de chèque, un paiement en espèces reste possible. Il faudra effectuer ce paiement directement à l'intendance lors de l'inscription de votre enfant au lycée.

SANS PAIEMENT L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDE

B- POUR UNE REINSCRIPTION :

Réapprovisionner sa carte de cantine en privilégiant **LE PAIEMENT LIGNE** via le site internet du LPO ARAGON- PICASSO rubrique

" PAIEMENT EN LIGNE DE LA RESTAURATION"

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=2973>

(au moins 48 h avant la réinscription au lycée pour que le paiement soit validé)

A défaut d'un paiement en ligne vous pouvez régler un montant de 37.50 € (10 déjeuners à 3.75 € l'unité)

- par chèque à l'ordre de : Agent Comptable LPO Aragon - Picasso
- en espèces au service Intendance

SANS CREDIT SUR LA CARTE, LA REINSCRIPTION NE SERA PAS VALIDE

HORAIRES d'accueil du public au bureau d'intendance A104 :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi **MATIN** :
de 8h00 à 10h45 et 11h00 à 12h30
- lundi, mardi, jeudi et vendredi **APRES MIDI** :
de 13h00 à 13h30 et 13h45 à 16h00
- mercredi **MATIN** : **de 8h00 à 11h00**

2 – Oubli et Perte de carte de demi-pension

Si l'élève perd sa carte ou la casse, il pourra en acheter une nouvelle au prix de **3.00 €**.

Les repas non consommés seront transférés sur la nouvelle carte.

- **IMPORTANT**

En cas d'**oublis** de carte répétés et de demande de tickets manuels répétés, **des punitions seront prises par la vie scolaire.**

x

3 – Aides aux repas

- En cas de difficultés financières, les familles peuvent demander une aide ponctuelle en réclamant un dossier de fonds social au bureau de l'intendance ou auprès de l'assistante sociale.

Fait à Givors, le 26/05/2023



*à remettre avec
le dossier d'inscription*

LPO ARAGON-PICASSO

Année scolaire 2023 / 2024

**VERSEMENT A LA CAISSE DE
SOLIDARITE**

*Le Conseil d'Administration du Lycée Aragon Picasso a autorisé
l'ouverture d'une Caisse de Solidarité.*

(aide à la cantine, aux voyages, à la scolarité...)

*Une participation, non obligatoire, d'un minimum de **5 €** vous est
proposée.*

(chèque à l'ordre de l'Agent comptable du LPO Aragon-Picasso)

Nom, Prénom de l'élève :

.....

La somme de€

☐ espèces ☐ chèque